



Fédération québécoise
d'athlétisme

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE D'ATHLÉTISME

Code d'éthique des officiels

CODE D'ÉTHIQUE

RÔLE DE L'OFFICIEL DANS UNE COMPÉTITION

OBJECTIF

Établir une liste de règles générales que les officiels devraient suivre lorsqu'ils acceptent d'être officiel lors d'une compétition.

1. DEVOIRS ENVERS LA COMPÉTITION ET LES ATHLÈTES:
 - 1.1 Le premier devoir d'un officiel est de s'assurer du bon déroulement de la compétition, et cela dans le respect des règles;
 - 1.2 L'officiel doit offrir à l'athlète la possibilité de performer dans les meilleures conditions possibles, cela dans les limites de la réglementation;
 - 1.3 L'officiel doit veiller à la sécurité de l'athlète;
 - 1.4 L'officiel doit s'assurer de toujours démontrer de l'impartialité et de ne pas laisser ses relations avec les athlètes affecter son travail ou sa crédibilité;
 - 1.5 Lors de compétition regroupant de jeunes athlètes débutants, l'officiel doit prendre en considération son rôle d'éducateur et de s'adapter à la situation.

2. DEVOIRS ENVERS LES ENTRAÎNEURS ET L'ORGANISATEUR:
 - 2.1 L'officiel se doit de toujours porter l'uniforme officiel recommandé par le comité provincial et le comité national lors de compétitions sanctionnées;
 - 2.2 L'officiel doit être prêt et en condition d'effectuer le travail qui lui est assigné, c'est-à-dire ne pas être sous l'influence d'alcool ou de drogue;
 - 2.3 L'officiel se doit d'arriver à l'heure et de se présenter à l'endroit prévu à cet effet;
 - 2.4 L'officiel doit se présenter aux heures prévues sur le lieu de son épreuve. En dehors de ces périodes, l'officiel ne devrait pas se trouver sur les plateaux de compétition, pour ne pas gêner le déroulement de l'épreuve. Il est par contre recommandé de signaler sa disponibilité au gérant des officiels qui peut, si besoin, l'assigner sur un autre plateau;

- 2.5 L'officiel se doit d'avoir une attitude qui attire le respect envers un entraîneur afin de créer un climat de collaboration et de respect mutuel.
3. DEVOIRS ENVERS LES AUTRES OFFICIELS:
- 3.1 Un officiel ne devrait jamais critiquer ouvertement un autre officiel, que ce soit dans une discussion avec d'autres officiels ou avec des spectateurs, entraîneurs, athlètes ou autres.
- 3.2 Un officiel doit être ouvert à la discussion et à la communication et être attentif à la critique constructive. Il devrait éviter des comportements de suffisance, d'arrogance ou de sarcasme;
- 3.3 Un officiel se doit de faire profiter de son expérience les officiels moins expérimentés;
- 3.4 Un officiel se doit de créer et de participer à un climat de collaboration et de bonne entente avec les autres membres de son équipe de travail;
- 3.5 Un officiel doit être disponible pour faire des évaluations lorsque sollicité, et ce de façon objective et impartiale.

COMPORTEMENT

Un officiel doit, en tout temps, avoir un comportement qui inspire le respect et apporte une bonne image pour l'athlétisme. Il doit avoir comme objectif premier le mieux-être de tous les intervenants (athlètes, entraîneurs, officiels, membres du comité organisateur) pour assurer le succès de la compétition.